



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 79827

## Texte de la question

Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont attire l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur les conditions d'entrée en application de la loi du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Alors que la loi prévoyait la publication de plus de quatre-vingts décrets dans les six mois de sa promulgation, seuls deux textes sont publiés à ce jour. Dans ces conditions, les conseils généraux ne disposent pas des informations nécessaires à l'application efficace d'une loi attendue par les personnes handicapées et leurs familles. Les départements sont notamment dans l'impossibilité de définir, à moins de deux mois de l'échéance, les implications budgétaires, les moyens humains ainsi que les modalités des partenariats nécessaires à la réussite de la loi faute d'une connaissance précise des dispositions réglementaires qu'ils auront à appliquer. Aussi lui demande-t-elle d'envisager une période transitoire de six mois pour l'entrée en vigueur de la loi afin de permettre son application dans les meilleures conditions, dans l'intérêt des personnes handicapées.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont](#)

**Circonscription :** Haute-Vienne (3<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 79827

**Rubrique :** Handicapés

**Ministère interrogé :** sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 6 décembre 2005, page 11231